

la gauche firent d'énergiques représentations au Gouvernement sur l'importance d'affecter des fonds aux poursuites à diriger contre les infracteurs et sur l'urgence d'attribuer au ministère de la Justice la responsabilité de ces poursuites. Le Gouvernement refusa d'accéder à notre demande, et par suite de ce refus, la commission du commerce est devenue aussi inutile que la défunte commission des vivres.

L'exploiteur ne se moque-t-il pas des enquêtes, si l'on ne doit pas exercer de poursuites contre les infracteurs?

C'est le président Roosevelt, je crois, qui a dit que celui qui commence par brandir le poing puis finit par montrer le doigt, tombe fatalement dans le mépris.

Pour certaines infractions à la loi, le Gouvernement a fait preuve d'un zèle exagéré.

J'ai entendu parler d'un homme de cette province qui a été jeté en prison pour avoir eu entre les mains une petite brochure intitulée "The Fiddlers". J'ai lu cette brochure, mais je n'ai pu comprendre pour quelle raison au monde on avait puni cet individu. Un autre citoyen de cette province a été envoyé en prison pour avoir été trouvé en possession d'un exemplaire de la "République" de Platon. Depuis un an ou deux les prisons ont regorgé de toutes sortes de délinquants, mais jusqu'à ce jour, je n'ai pas entendu parler qu'un seul profiteuse ait encore vu l'intérieur d'une prison au Canada.

Un DEPUTE: On les a tous créés chevaliers.

M. SINCLAIR (Guysborough): Ils sont tous en liberté et tous prospères; je crois savoir également que ce sont presque tous des partisans du gouvernement unioniste.

Or, monsieur l'Orateur, aux Etats-Unis, en Angleterre et en France, on a puni les profits excessifs, mais de tous les pays du monde engagés dans la guerre, le Canada est peut-être le seul où les profiteuses ont carte blanche pour écorcher le peuple. Voici un extrait d'un journal de Boston:

Condamnation de marchands de poisson du Massachusetts.

Boston, 9 juillet.—Le juge Sanderson, de la cour supérieure des assises criminelles, vient de condamner sévèrement à la prison et à l'amende dix-sept négociants en gros de poisson au procès du prétendu "trust du poisson".

Les cinq inculpés ont été condamnés chacun à un an de prison et à une amende de \$1,000.

Les accusés ont été reconnus coupables de conspiration pour provoquer la hausse du poisson en temps de guerre, et d'avoir créé un monopole.

F. Monroe Dyer, de New-York, président; Ernest A. James, trésorier; John Burns, jeune, gérant; Joshua Paine et Joseph A. Rich, ad-

[M. Sinclair (Guysborough).]

ministrateurs de la "Bay State Fishing Company," du Maine, ont été condamnés à un an de détention et au paiement d'amendes de \$1,000. Douze autres individus attachés à des firmes subsidiaires ou associées faisant le commerce du poisson, ont été condamnés à six mois de prison chacun avec des amendes de \$500.

Alors que ces profiteuses étaient à conspirer pour produire la hausse des prix à Boston, les pêcheurs de cette ville étaient forcés de se mettre en grève pour obtenir un salaire les empêchant de crever de faim.

Non seulement on a décrété des lois contre les profits excessifs aux Etats-Unis, comme nous l'avons fait ici au Canada, mais on a approprié un million de dollars pour les frais nécessaires à la poursuite des profiteuses. Voici un extrait du rapport du comité des crédits de la Chambre du congrès des Etats-Unis:

Le comité est d'avis que "des poursuites générales au civil et au criminel contre les profiteuses feront plus pour réduire les prix que toutes les enquêtes ou autres mesures que les départements pourraient entreprendre. "Par conséquent, le comité a décidé d'accorder au procureur général Palmer et à ses adjoints tous les deniers qu'ils demanderont, et, pour se servir de l'expression du président Good," de se reposer entièrement sur lui pour que des mesures immédiates soient prises devant les tribunaux."

Ce n'est pas le procureur général du Massachusetts ou le procureur général de New-York, ce n'est pas non plus le greffier d'une municipalité quelconque qui dirige ces poursuites, mais c'est l'agent du ministère de la justice des Etats-Unis. Mon très honorable ami a dit que l'on s'en remettait aux municipalités pour intenter les poursuites. Que pensez-vous de cela, monsieur l'Orateur? Il attend des petites municipalités, d'un bout à l'autre du pays, qu'elles fassent cette dépense considérable, alors qu'elles n'ont pas les fonds disponibles pour poursuivre les profiteuses. Monsieur l'Orateur, vous pouvez voir la différence. Le gouvernement de Washington a donné ordre à son procureur général de diriger ces poursuites et a affecté un million de dollars à cette fin. Je vois par le Feuilleton que, cette session-ci, nous avons voté \$26,000 pour le paiement des salaires des membres de la commission du commerce, mais pas un sou pour poursuivre les profiteuses. Le Gouvernement est encore tombé dans la même erreur que dans le cas de la commission des vivres. Il a refusé de prendre la responsabilité des poursuites, il s'est dérobé à ce devoir d'importance capitale et l'a rejeté sur les administrations provinciales et les municipalités. Les gouver-